



SOCIÉTÉ

Les effets nocifs de l'enseignement à distance

Alors que de nombreuses classes vont fermer dès lundi et que les cours dématérialisés vont réapparaître, la Cour des comptes jette un regard sévère sur la « continuité pédagogique » en vigueur l'année dernière.

MARIE-ESTELLE PECH

🐦 @MariEstellePech

ÉDUCATION Décidée vendredi, une nouvelle mesure sanitaire du gouvernement va entraîner des fermetures de classe en pagaille dès cette semaine dans les départements sous vigilance accrue. Elles fermeront dès qu'un cas positif au Covid-19 - au lieu de trois - sera détecté. Des milliers d'élèves vont donc rebasculer dans l'enseignement à distance, le plus souvent oublié depuis 2020. Dans son rapport annuel, paru lundi dernier, la Cour des comptes s'est précisément penchée sur la façon dont l'État s'est saisi du sujet entre mars et mai 2020, lors du premier confinement. Sans surprise, le constat est plutôt sévère.

Certes, les enseignants se sont mobilisés mais l'accès au service public « a été difficile » pour nombre d'élèves et de familles, qui ont souffert de l'absence ou de l'insuffisance d'équipement ou de connexion. Beaucoup d'élèves n'ont pu accéder aux plateformes scolaires que via un téléphone portable, disposant d'un forfait très limité. Environ 5 % des élèves étaient en rupture numérique, soit 600 000 élèves. On en comptait 10 % en Seine-Saint-Denis, l'un des départements les plus pauvres, 13 % en Guadeloupe.

Des limites matérielles

Des enfants ont rencontré par ailleurs des limites matérielles : les familles ont été confrontées à la concurrence des usages professionnels et scolaires, qu'elles soient équipées d'un ou plusieurs ordinateurs, et à la concurrence des besoins scolaires au sein des fratries. D'autres ne

pouvaient pas imprimer. Certes, une convention avec La Poste permettait d'acheminer auprès des élèves des devoirs sur support papier mais ce dispositif s'est avéré peu satisfaisant du fait des perturbations de La Poste : certains devoirs envoyés en début de période sont parvenus aux professeurs après la fin du confinement !

Le travail dans le cadre de l'école à distance « a visé davantage la consolidation des acquis que la progression dans les programmes », note la Cour des comptes. Rares sont les personnels ayant eu pour ambition de réaliser le programme. Loin des tant vantées « classes virtuelles », utilisées à un moment ou un autre par 39 % des enseignants de primaire, les échanges se sont par ailleurs surtout limités à des courriels.

Les usages numériques des enseignants n'ont « pas pu garantir la poursuite des apprentissages ». Pas du tout préparés à l'expérience inédite d'un enseignement à distance généralisé, les professeurs se sont concentrés sur « les fonctionnalités les plus élémentaires » de communication. Pour le logiciel Pronote, les usages majeurs ont concerné le cahier de textes et la remise de copies, ainsi que les courriels : des usages « très élémentaires », similaires à ce qui se fait d'habitude sur papier.

Même constat pour les « équipements numériques de travail » : ce sont les services « courrier électronique » et « cahier de textes » qui ont été les plus consultés - à eux seuls, ils concentrent 60 % du temps de consultation total -, les

outils de travail collaboratif ne figurant qu'en troisième position des services les plus utilisés.

Absence de coordination


Pour la Cour, cette période a mis en lumière des « défauts structurels d'organisation ». Le travail « d'équipe » entre enseignants s'est révélé assez largement illusoire. En temps ordinaire, déjà, l'organisation collective de l'équipe pédagogique est, « dans beaucoup d'établissements, un objectif plus qu'une réalité, sauf en éducation prioritaire », rappelle la Cour. Elle a donc d'autant plus peiné à se mettre en place pendant la crise, chaque professeur étant isolé à domicile. Craignant d'être critiqués au nom de la « liberté pédagogique », les chefs d'établissements sont peu intervenus. Vu cette absence de coordination, les élèves ont été confrontés à une multiplicité de boîtes aux lettres à relever, d'onglets à ouvrir, d'outils à consulter pour accéder à leur travail.

Trois populations d'élèves ont rencontré des difficultés particulières : les écoliers, dépendant pour beaucoup de la capacité de leurs parents à assurer un relais pédagogique, le premier degré étant d'une manière générale mal doté en moyens numériques. Le maintien du lien avec ces élèves est passé le plus souvent par le mail, le téléphone et le papier.

Habituellement suivis par une assistante de vie scolaire, les élèves handicapés se sont retrouvés seuls, et trop souvent sans adaptation des contenus et de l'enseignement. Quant aux élèves les plus fragiles, inscrits en éducation prioritaire ou dans l'enseignement professionnel,



ils sont 10 % à avoir décroché à l'école, et près de 20 % dans les collèges et les lycées. ■

[+](#)  » Lire aussi **PAGE 22**



Une enseignante échange en ligne avec ses élèves pour faire le point sur l'avancée de leurs travaux scolaires.

FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO

